

AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de; la Ville, que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 8 juin 2026, à 19 h, le règlement numéro 2026-512 autorisant l'augmentation du fonds de roulement et le portant à 1 216 000 \$.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 22 juillet 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier